



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION- DISCIPLINE- TRAVAIL

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

---

### **NOTE D'INFORMATION N°1245 DU 09 AOÛT 2017**

#### **Le Chef de l'Etat a présidé un Conseil présidentiel sur la Santé**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce mercredi 09 août 2017, au Palais de la Présidence de la République, un Conseil présidentiel sur la Santé.

Ce Conseil avait pour objet de présenter la situation sanitaire du pays, les investissements qui ont été réalisés pendant la période 2012 - 2016, les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires restent à faire et les actions prévues, à court et moyen terme, pour améliorer, de façon significative, la qualité du système sanitaire en Côte d'Ivoire.

En raison des faibles investissements réalisés dans le secteur de la Santé pendant les 10 années de crise que notre pays a connues, le Président de la République, dès sa prise de fonction, a décrété ce secteur prioritaire. Ainsi, d'importants investissements ont été réalisés dans la réhabilitation et la construction de centres de santé, l'amélioration de l'accès aux médicaments avec la création de la nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (nouvelle PSP) et l'amélioration de la situation salariale du personnel de santé.

Ces efforts importants ont apporté une amélioration certaine. Toutefois, au regard de l'ampleur des besoins, un certain nombre de faiblesses persistent. Pour y remédier, le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme ambitieux d'investissements à court (2017 - 2020) et moyen terme (2020 - 2025).

Le Conseil présidentiel a précisé les axes clés de cette stratégie, qui ont été approuvés par le Chef de l'Etat, notamment :

- Un Programme d'investissements en infrastructures et équipements de santé de 577 Milliards de F CFA sur 3 ans ;
- L'ouverture de nouveaux centres de cancérologie, de radiothérapie et d'hémodialyse (au CHU d'Abobo) ;

- Le renforcement de la formation des médecins en spécialités ;
- La réinstauration d'une subvention annuelle à l'Institut de cardiologie d'Abidjan ;
- L'accroissement des ressources financières de la nouvelle PSP pour accroître l'offre de médicament ;
- L'augmentation du budget alloué à la gratuité de certains soins ;
- Le maintien dans les établissements de santé de la quote-part (65%) des revenus générés pour financer les besoins immédiats ;
- Le renforcement de la qualité de gestion des établissements publics de santé par la mise en place de systèmes de contrat de performance et de délégation de gestion au secteur privé.

Notons que le Vice-Président Daniel Kablan DUNCAN, le Premier Ministre Amadou GON-COULIBALY, la Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ainsi que plusieurs Ministres sectoriels ont pris part à ce Conseil présidentiel.

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :** Léon FOSSOU,  
Direction Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 43 27  
- 07 93 69 12  
E-Mail: [leon.fossou@presidence.ci](mailto:leon.fossou@presidence.ci) - [servicepresse.pr@presidence.ci](mailto:servicepresse.pr@presidence.ci)